

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Avril 2018**

**82x18**

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour partie par une subvention communale dont le montant est fixé lors de l'adoption du Budget Primitif de la Ville .

Suite à la demande du comptable public d'adopter chaque année une délibération dédiée, il convient de fixer le montant de la subvention à allouer au C.C.A.S. pour l'année 2018.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S., une subvention communale de 410 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 410 000 € au titre de l'année 2018 dont le montant sera versé en deux appels de fonds de 205 000€

- PRÉCISE que les crédits sont ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2018 au compte 657362

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Avril 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA